

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONTEST**  
**SEANCE DU MARDI 04 DECEMBRE 2018**

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 04 décembre 2018, à 20 heures 20 minutes, sous la présidence de Madame Marie-Madeleine FOUBERT, maire.

**Adoption du compte-rendu de la séance du 06 novembre 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 06 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1	Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décisions modificatives sur BP COMMUNE et ASSAINISSEMENT</li> <li>• Ouverture de crédits sur le budget ASSAINISSEMENT et MULTISERVICES 2019</li> <li>• Prise en charge de la destruction d'un nid de frêlons asiatiques</li> <li>• Durée d'amortissement des travaux de raccordement en électricité du lotissement du Brodin</li> <li>• Devis pour élagage et abattage d'arbres dans le bourg</li> <li>• Devis pour plantations d'arbres aux lagunes</li> </ul>
2	Multiservices	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de location pour Noël et le réveillon du 31 décembre</li> </ul>
3	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du règlement du service de l'assainissement collectif</li> </ul>
4	Fibre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du diagnostic des voies sur Contest</li> </ul>
5	Questions diverses	

<b>1</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE BP COMMUNE</b>	<i>Délibération 2018-108 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	---	--

Madame le Maire donne lecture d'une décision modificative sur le BP COMMUNE 2018

**DECISION MODIFICATIVE N°2****BUDGET COMMUNE****SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Pour mémoire budget primitif			Pour mémoire budget primitif		
20422	Privé - bâtiments et installations	2354.00			
21538	Autres réseaux	-2354.00			
<b>Sous total</b>		<b>0.00</b>	<b>Sous total</b>		<b>0.00 €</b>

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>2 424 955.87 €</b>	<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>2 424 955.87 €</b>
<b>DM N°1</b>	<b>0.00 €</b>	<b>DM N°1</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DM N°2</b>	<b>0.00 €</b>	<b>DM N°2</b>	<b>0.00 €</b>
<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>0.00 €</b>	<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>2 424 955.87 €</b>	<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>2 424 955.87 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Pour mémoire budget primitif			Pour mémoire budget primitif		
6226	Honoraires	-2 000.00 €			
6411	Personnel titulaire	1 800.00 €			

6411	Personnel titulaire	8 321.00 €
6413	Personnel non titulaire	-8 321.00 €
65548	Autres contributions	200.00 €
<b>Sous total</b>		<b>0.00 €</b>

<b>Sous total</b>		<b>0.00 €</b>

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>618 920.54 €</b>
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>618 920.54 €</b>

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>618 920.54 €</b>
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>618 920.54 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- ACCEPTE la décision modificative ci-dessus.

<b>2</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE BP ASSAINISSEMENT</b>	<i>Délibération 2018-109 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	--

Madame le Maire donne lecture d'une décision modificative sur le BP ASSAINISSEMENT 2018

**DECISION MODIFICATIVE N°3  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
Pour mémoire budget primitif		
Sous total		0.00

RECETTES		
Pour mémoire budget primitif		
Sous total		0.00 €

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>47 402.74 €</b>
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>47 402.74 €</b>

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>47 402.74 €</b>
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>47 402.74 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Pour mémoire budget primitif		
61558	Autres biens mobilier	-300.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	300.00 €
Sous total		0.00 €

RECETTES		
Pour mémoire budget primitif		
Sous total		0.00 €

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>53 488.54 €</b>
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>53 488.54 €</b>

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>53 488.54 €</b>
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>53 488.54 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- ACCEPTE la décision modificative ci-dessus.

<b>3</b>	<b>Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 sur le Budget Assainissement et Multiservices</b>	<i>Délibération 2018-110 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	---	--

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous avant l'adoption du Budget Assainissement et Multiservices qui devra intervenir avant le 15 Avril 2018.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**- AUTORISE sur le budget Assainissement 2019 le mandatement des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, soit la somme de 6 754.43€.**

**- AUTORISE sur le budget Assainissement 2019 le mandatement des dépenses afférentes au reversement de la redevance modernisation avant le vote du budget, soit la somme de 2 085.48€.**

**- AUTORISE sur le budget Multiservices 2019 le mandatement des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, soit la somme de 2 235.64€.**

**- PRECISE que les imputations comptables sont aux comptes 1641 et 706129.**

<b>4</b>	<b>PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DE 2 NIDS DE FRELONS ASIATIQUES</b>	<i>Délibération 2018-111 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	--

Madame le Maire précise aux membres présents que le Conseil Municipal a délibéré le 06 février 2018 sur la prise en charge à 50% de la destruction de nids de frelons asiatiques sur la Commune de Contest. Cette prise en charge se fait sur présentation des factures avec un plafond de 100€ par destruction de nids et avec un droit de regard de l'association locale.

Madame le Maire précise qu'elle a reçu 2 factures fin novembre.

NOM et Prénom de la personne qui a déposé la facture	Montant de la facture pour destruction de nids de frelons	Prise en charge de 50% avec un plafond de 100€
XXX	90.00€	45.00€
XXX	82.50€	41.25€

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE de prendre en charge les factures présentées ci-dessus**

<b>5</b>	<b>DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT EN ELECTRICITE DU LOTISSEMENT DU BRODIN</b>	<i>Délibération 2018-112 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	--

Madame le Maire rappelle aux membres présents le devis signé pour les travaux de raccordement en électricité du Lotissement du Brodin. Celui-ci s'élève à la somme de 2 353.25€. Les travaux étant réalisés, il convient de mandater la facture et d'amortir cette dépense.

Madame le Maire propose d'amortir cette dépense sur 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Soit la somme annuelle de 470.65€ de 2020 à 2024.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE d'amortir ladite dépense comme indiqué ci-dessus.**

<b>6</b>	<b>DEVIS POUR ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES DANS LE BOURG</b>	<i>Délibération 2018-113 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	--

Madame le Maire donne lecture de 2 devis pour l'élagage et la coupe d'arbres dans le centre bourg.

Nom de l'Entreprise	Montant TTC
EPSMS	3 444.00€
NATURE ELAGAGE	5 688.00€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents**

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise EPSMS pour un montant de 3 444€ TTC.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.**

<b>7</b>	<b>PLANTATION D'ARBRES AUX LAGUNES</b>	
----------	--	--

Madame le Maire informe les membres présents que des arbres seront plantés aux lagunes : il est prévu de planter 30 plants sur 2500m<sup>2</sup> aux nouvelles lagunes. Il faudra d'abord effectuer un broyage avant les plantations.

<b>8</b>	<b>VALIDATION DU DIAGNOSTIC DES VOIES et NUMEROTATION SUR CONTEST POUR L'ARRIVEE DE LA FIBRE</b>	<i>Délibération 2018-114 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	--

### Contexte

La fibre optique est un enjeu national à l'horizon 2022. Le département de la Mayenne a signé une convention et s'engage à couvrir le territoire pour 2021.

Le déploiement de la fibre optique est un projet ambitieux et nécessite le partenariat des collectivités pour la mise en place des démarches techniques, réglementaires, de communication... Ici nous nous attardons sur l'adresse.

Le syndicat mixte Ouvert Très haut débit (SMO THD) est un syndicat départemental qui regroupe entre autre 10 communautés de communes (soit 255 communes).

Mayenne Fibre (MF) est une filiale créée par Orange.

Il y a 3 phases dans ce projet:

- phase d'étude
- phase de travaux
- Phase commerciale

Actuellement, au 30 mai 2018, Mayenne Fibre travaille à la phase d'étude dans les communes.

Pour couvrir le territoire de la fibre optique, des réflexions de déploiement ont été engagées par Mayenne Fibre. Le délégataire a émis des intentions d'implantations des Noeuds de Raccordement Optique (NRO) au nombre de 46 sur le département de la Mayenne et les points de mutualisation (305 sur la même emprise). 1 NRO dessert plusieurs PM (voir annexe 1).

Pour pouvoir commercialiser la fibre optique (phase réalisée par les Fournisseurs d'Accès à Internet), l'accès de chaque habitant et de chaque local à la fibre optique est conditionné par l'existence d'un numéro et par la dénomination de la voie. En majorité actuellement, les lieux-dits ne disposent pas de numéros par exemple, comme certaines zones d'activités.

Un groupe thématique a été mis en place au niveau du département pour travailler sur cette thématique.

La commune est compétente en termes d'adresse.

Aussi, cette mise à jour mobilise des moyens humains, techniques et financiers. La communication auprès des usagers est un gage de bonne réalisation. L'investissement des collectivités territoriales doit bénéficier au plus grand nombre, c'est pourquoi la mise à jour doit également être communiquée par la commune aux différents organismes qui ont besoin d'une adresse fiable (SDIS, INSEE, cadastre...). Par conséquent, les administrés devront utiliser leurs nouvelles adresses dans leurs correspondances personnelles.

### Objectif

Proposer une méthode pour les communes de Mayenne Communauté à la mise à jour des adresses

Madame le Maire précise aux membres présents qu'il convient de mettre en place une demande d'adressage dans le cadre de la fibre optique. Nous devons suivre une méthodologie bien précise, à savoir :

- Proposer une dénomination de voie (par délibération)
- Proposer une numérotation (par arrêté)

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents**

- **VALIDE les nouvelles dénominations de voie et nouvelles numérotation proposées sur le tableau ci-joint.**

<b>9</b>	<b>LOCATION et TARIFS 2018 DU MULTISERVICES A NOEL et AU REVEILLON</b>	<i>Délibération 2018-115 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	--

Madame le Maire propose que soit mise en location la salle de restaurant du multiservice. Cette proposition répond à des demandes que nous avons pour la location de la partie cantine de la salle des fêtes pour des repas de famille. Ne sachant si la salle de la cantine sera disponible et répondant peut être à de nouveaux besoins, il convient de délibérer sur les tarifs de location de la salle de restaurant pour le mois de décembre 2018.

Cette location est faite sous certaines conditions :

- Ne sera loué que pour des habitants de la commune
- La musique sera interdite
- Les pièces situées à l'étage ne seront pas utilisées

LOCATION DU MULTISERVICES	TARIFS DECEMBRE 2018
<b>50 personnes Maxi</b> <b>Sans musique</b>	<b>1 journée</b> <b>de 7h à 7h</b>
<b>Repas tout compris</b> (Cuisine/Salle/Vaisselle/Charges comprises)	<b>120€</b>
<b>Pénalité ménage salle et cuisine</b> (au temps passe de l'agent et facturé au coût horaire de l'agent)	<b>20€/Heure</b>
<b>Vin d'honneur sépulture</b>	<b>40€</b>
<b>Pénalité casse vaisselle</b> (suivant grille tarifaire)	<b>Voir grille tarifaire</b>
<b>Caution</b> (Caution restituée lors du règlement du solde définitif)	<b>300€</b>
<b>Arrhes</b> (50% de la location)	<b>60€</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les tarifs présentés ci-dessus
- **PRÉCISE** que ces tarifs seront applicables pour le mois de décembre 2018

<b>10</b>	<b>ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE COLLECTIF</b>	<i>Délibération 2018-116</i> <i>visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	--

Madame le Maire donne lecture du règlement du service de l'assainissement collectif approuvé par le Conseil Municipal en 03 mars 2009.

Suite à l'instauration de la participation pour l'assainissement collectif le 05 juin 2012, il convient de mettre ledit règlement à jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le règlement du service de l'assainissement collectif ci-joint.

<b>11</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE 3 - BP COMMUNE</b>	<i>Délibération 2018-118</i> <i>visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	--

Madame le Maire donne lecture d'une décision modificative sur le BP COMMUNE 2018

#### DECISION MODIFICATIVE N°3

#### BUDGET COMMUNE

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Pour mémoire budget primitif			Pour mémoire budget primitif		
2031-1602	Frais d'études	-56331.00	1326	Autres établissements publics locaux	46 281.00 €
2313-1602	Constructions	158997.50	1641	Emprunts en euros	-91 303.00 €
238-1602	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	9491.00	16818	Autres prêteurs	147 688.50 €
			238-1602	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	9 491.00 €
<b>Sous total</b>		<b>112 157.50 €</b>	<b>Sous total</b>		<b>112 157.50 €</b>

BP 2018 + Précédentes DM	2 424 955.87 €
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	112 157.50 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
Total cumulé BP + DM	2 537 113.37 €

BP 2018 + Précédentes DM	2 424 955.87 €
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	112 157.50 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
Total cumulé BP + DM	2 537 113.37 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Pour mémoire budget primitif		
Sous total		0.00 €

RECETTES		
Pour mémoire budget primitif		
Sous total		0.00 €

BP 2018 + Précédentes DM	618 920.54 €
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
Total cumulé BP + DM	618 920.54 €

BP 2018 + Précédentes DM	618 920.54 €
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
Total cumulé BP + DM	618 920.54 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- ACCEPTE la décision modificative ci-dessus.

12	DECISION MODIFICATIVE 4 - BP COMMUNE	<i>Délibération 2018-118 visée en Sous-Préfecture le</i>
----	--------------------------------------	--

Madame le Maire donne lecture d'une décision modificative sur le BP COMMUNE 2018

#### DECISION MODIFICATIVE N°4

#### BUDGET COMMUNE

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Pour mémoire budget primitif		
2313-1602	Constructions	60958.00
21311-1501	Hôtel de ville	851.00
Sous total		61 809.00 €

RECETTES		
Pour mémoire budget primitif		
1641	Emprunts en euros	61 809.00 €
Sous total		61 809.00 €

BP 2018 + Précédentes DM	2 424 955.87 €
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
DM N°4	61 809.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
Total cumulé BP + DM	2 486 764.87 €

BP 2018 + Précédentes DM	2 424 955.87 €
DM N°1	0.00 €
DM N°2	0.00 €
DM N°3	0.00 €
DM N°4	61 809.00 €
BP 2018 + Précédentes DM	0.00 €
Total cumulé BP + DM	2 486 764.87 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Pour mémoire budget primitif		
<b>Sous total</b>		<b>0.00 €</b>

RECETTES		
Pour mémoire budget primitif		
<b>Sous total</b>		<b>0.00 €</b>

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>618 920.54 €</b>
<b>DM N°1</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DM N°2</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DM N°3</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DM N°4</b>	<b>618 920.54 €</b>
<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>1 237 841.08 €</b>

<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>618 920.54 €</b>
<b>DM N°1</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DM N°2</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DM N°3</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DM N°4</b>	<b>0.00 €</b>
<b>BP 2018 + Précédentes DM</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total cumulé BP + DM</b>	<b>618 920.54 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- **ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus.